

Compte rendu du conseil municipale

séance du 28 mai 2015

DELIBERATION N° 1 : OBJET : PISCINE : Gérance du bar

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation de la personne qui assurera la gérance du bar de la piscine pour la saison 2015, du 29 juin 2015 au 31 août 2015.

Précise qu'à ce jour une seule personne a posé candidature, Madame Maria MORCILLO BANEGAS, qui avait assuré ce poste depuis 2007, en ayant donné entière satisfaction.

Donne lecture du modèle de convention établi à cet effet, et invite le conseil municipal à déterminer le montant de la gérance.

A titre indicatif, rappelle que la saison précédente il s'élevait à 250 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de maintenir le montant de la gérance du bar de la piscine, pour la saison 2015 à 250 euros.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter avec la candidate qui a été retenue pour ce poste, Madame Maria MORCILLO BANEGAS domiciliée à Valence 4 rue Jules Massenet

INDIQUE que la recette s'inscrira au budget de l'exercice en cours, chapitre 75, article 752.

DELIBERATION N° 2 OBJET : PISCINE : DROITS D'ENTREE / SAISON 2015

Monsieur le Maire, rappelle aux conseillers municipaux les tarifs des droits d'entrée à la piscine adoptés en 2014, identiques à ceux pratiqués en 2013.

Les droits d'entrée étaient les suivants :

Adultes et adolescents :

ticket individuel : 2,50 euros

carnet de 10 tickets : 20.00 euros

enfants moins de 14 ans :

ticket individuel : 1,20 euros

carnet de 10 tickets : 9,00 euros

le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de modifier les tarifs comme suit :

adultes et adolescents :

ticket individuel : 3.00 euros

carnet de 10 tickets : 27.00 euros

enfants moins de 14 ans :

ticket individuel : 1,50 euros

carnet de 10 tickets : 12,00 euros

adultes et adolescents peyrusiens :

ticket individuel : 2.80 euros

carnet de 10 tickets : 24.00 euros

PRECISE que la recette correspondante s'inscrira au budget en cours, chapitre 70, article 7063.

DELIBERATION N° 3: CONVENTION POUR UN COMMERCE NON SEDENTAIRE : fabrication et vente de pizzas

Monsieur le Maire propose d'établir une convention pour autoriser l'installation d'un commerce non sédentaire de fabrication et vente de pizzas. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui pourrait être établie, et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur VALLET Hervé domicilié 13 rue Georges Brassens à Malissard

(Drôme) 26120 à exercer son activité : « DOLCE PIZZA» à partir du 28 mai 2015 ; 3 mois renouvelables par tacite reconduction.

Monsieur VALLET Hervé doit prévenir de la reconduction de son activité au moins un mois avant la fin du trimestre ; tout trimestre entamé sera dû.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention

DELIBERATION N0 4 Objet : DESIGNATION DE 2 DELEGUES / COMMISSION PLUI

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la délibération en date du 1 avril 2015, prise par la Communauté de Communes de la Raye, relative aux modalités de collaboration "Communauté de Communes de la Raye - Communes" dans la mise en oeuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et notamment la commission spécifique PLU Intecommunal qui comportera dix élus représentés comme suit :

deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune avec le Maire forcément comme titulaire et son suppléant Conseiller Communautaire.

Monsieur le Maire précise le rôle de la Commission : elle définit la stratégie, les objectifs et les orientations du PLU tout au long de son élaboration, en lien direct avec les communes, et les propose le cas échéant à l'arbitrage de la Conférence Intercommunale des Maires, puis à la validation du Conseil Communautaire.

Différents partenaires ou personnes publiques pourront être associés lors des Commissions spécifiques, selon les thématiques abordées

La Commission s'appuie sur le travail du comité technique et échange régulièrement avec ce comité.

Monsieur le Maire stipule qu'il convient de désigner les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE de nommer, Monsieur DELOCHE Georges, en tant que délégué titulaire et Monsieur CAMMARANO David en tant que son délégué suppléant.

Monsieur CARLAC Christian, en tant que délégué titulaire et Monsieur VARIN Mathias, en tant que son délégué suppléant.

Questions diverses :

- * Embauche personnel "entrée piscine" : Girard Péroline
- * Plan Communal de Sauvegarde : nomination "référent" Chaillou Christian
- * Achat d'un aspirateur pour l'école
- * Réunion projet "aménagement place de la mairie", nouvelle configuration de la place et gestion du site (bibliothèque, poste, café)
- * Enquête publique "Carrière Cheval": consultable en Mairie
- * Enquête publique "gestion des déchets non dangereux"
- * Projet "Plan Déplacement Urbain" Valence Romans
- * Réfection de la toiture du bâtiment communal "Théâtre"
- * SDED : enfouissement des lignes (réunion le 18 juin)
- * Diagnostic "Accessibilité"
- * Marché alimentaire le 6 juin
- * Tournée de la voirie

Prochain conseil le 23 juin 2015 à 20 heures.

Séance levée à 22 h 10.